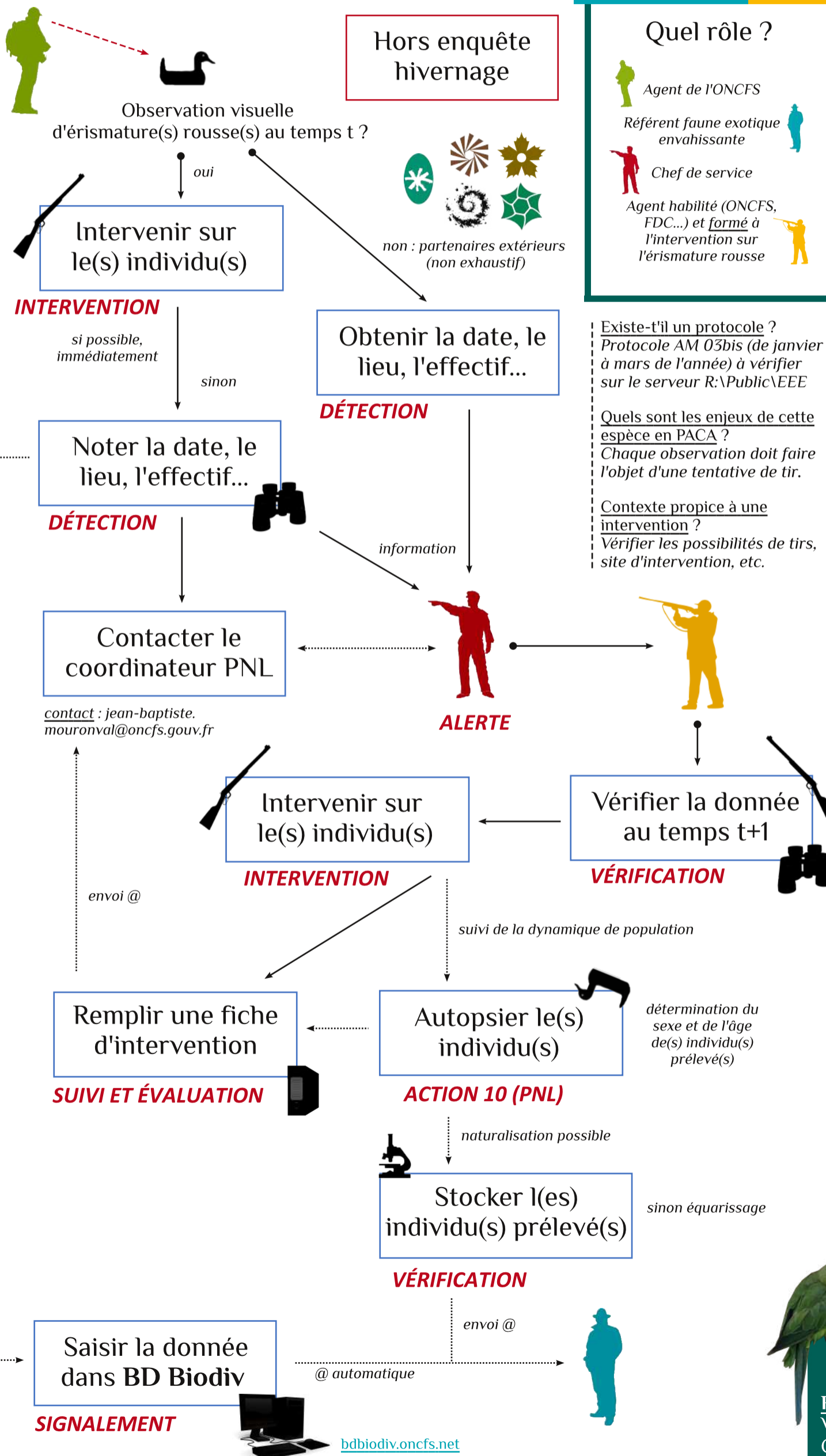


# Que faire en cas d'observation d'érismature(s) rousse(s) en PACA ?



Érismature rousse mâle *Oxyura jamaicensis* en plumage nuptial



Individu femelle d'érismature rousse

REE 13-07-2016 : préoccupation européenne  
AM 30-07-2010 : interdite d'introduction  
AM 10-08-2004 : détention réglementée  
Arrêté de destruction national



Hybridation avec l'érismature à tête blanche *Oxyura leucocephala*, espèce indigène en danger d'extinction

Chaque observation doit faire l'objet d'une tentative de tir.

**Besoin d'un renseignement ?**

Référent régional "faune exotique envahissante" :  
Virginie CROQUET (virginie.croquet@oncfs.gouv.fr)  
Cellule Technique PACA, Graveson (13)